

La (dé)route de la Thaïlande

Dans mon projet initial, la Thaïlande était le pays central en Asie du sud-est. Nous allions passer un mois dans chaque pays limitrophe et y revenir à chaque fois. Finalement nous serions retournés en Malaisie afin de shipper vers la France.

En novembre, sur une plage de Dubaï, une copine allemande a tenté de me mettre en garde : « quelque chose a changé en Thaïlande récemment pour les CC, fais gaffe Sylvain ». Je n'ai pas vraiment voulu entendre. D'abord car j'étais occupé à organiser mon shipping tout en soignant Manon de son intoxication. Ensuite car je pensais que cette information provenait sûrement d'un malchanceux qui s'y était mal pris... Méfiez-vous du déni comme de la présomption 😊. Une fois arrivé en Malaisie, j'ai vraiment pris connaissance du problème.

Je vous résume maintenant toute l'histoire.

- Juin 2016 une nouvelle loi rend obligatoire l'obtention d'une autorisation (permit) pour faire entrer et conduire un véhicule étranger en Thaïlande. Un permit se demande via une agence de voyage qui prépare votre dossier. Cette loi ne s'applique pas aux véhicules des pays ayant un accord simplifié avec la Thaïlande (Malaisie et Singapour). Attention aux confusions : les douanes Thaï n'y sont pour rien ! C'est le ministère des transports (DLT) qui a pondu cela.
- Entre Juin et fin 2016, les douaniers Thaï ne sont pas vraiment informés de cette nouvelle réglementation et surtout ne l'appliquent quasiment pas. C'est ainsi que jusqu'à la fin Novembre on entend parler de beaucoup de gens qui passent sans souci.
- Fin Novembre 2016, la DLT annonce qu'elle va durcir la loi et surtout son application « d'ici peu de temps ». Pour la nouvelle loi on parle de convois et de guides obligatoires ! Tout est gelé et on ignore même si les permit obtenus à ce jour resteront valides dans le nouveau cadre. Quelques jours plus tard la DLT annonce que la nouvelle régulation sera proclamée le 23 décembre et que tout permit obtenu avant cette date restera valable et applicable selon les principes actuels (pas de guide ni de convoi notamment).
- Début décembre 2016 je me précipite donc pour faire une demande avant le gong dans l'espoir de pouvoir conduire un mois librement dans ce beau pays. Je choisis de travailler avec « Mrs Thipp » pour formuler ma demande de permit. Grave erreur, cette nénette est une catastrophe ambulante. Elle parle un anglais embrouillant, ne communique que par Facebook et demande les documents au fil de l'eau. Après deux semaines de galère et de doute j'apprends le 20 décembre que mon permit m'est refusé par la DLT.
- Le 23/12/2016 la nouvelle régulation est publiée. Tout le monde essaye de la traduire/transcrire car elle laisse planer de nombreux doutes dans sa formulation. En tout cas elle précise que pour les motorhome c'est mort sauf dérogation exceptionnelle.
- Le 29/12/2016 je tente maintenant mon autre idée : passer par une frontière « comme un nigaud ». Un petit français sans permit a été refoulé à une en Novembre mais est passé à Bukit Kayu Hitam le jour suivant. Je tente donc directement là-bas. On tamponne mon cpd a la sortie de la Malaisie et je me pointe en Thaïlande. Là un gentil douanier me saute immédiatement dessus : les véhicules comme le vôtre ne peuvent pas entrer. Nous lui faisons le coup de la famille qui pleure et il est très triste... mais reste professionnel. Il appelle néanmoins la DLT pour leur expliquer notre cas et il me les passe. Je couine durant une heure et mon interlocutrice m'explique que ma seule chance d'obtenir un permit exceptionnel serait d'avoir déjà payé mon shipping par exemple. Ça tombe bien, j'ai une facture de Daryl, mon agent... Je lui arrache son nom pour lui adresser directement la demande et nous repartons vers la Malaisie. Un douanier malaisien, effaré par cette régulation qu'il découvre, nous retamponne notre CPD et c'est reparti...

- Le 30/12/2016 je soumetts donc une demande exceptionnelle pour motorhome directement à la DLT, sans passer par une agence de voyage. En parallèle, Daryl cherche une autre voie pour traverser la Thaïlande : petit shipping, mettre le cc sur un porte voiture, le remorquer....
- Le 06/01/2017 , je relance ma copine de la DLT qui m'annonce que si je soumetts un dossier bien conforme à la DLT, ils m'octroieront un « permit » de transit express « 5 jours et tu te casses d'habitude ». Mais je dois bien faire tout cela via une agence de voyage... retour cas départ.
- Le 08/01/2017 Je recontacte Mrs Thipp et nous voilà repartis dans le grand n'importe quoi. Sur les 4 jours qui suivent elle me demande un par un des documents que je n'ai pas ou encore d'autres traduits en anglais et certifiés par mon ambassade. Cerise sur le gâteau, elle m'annonce un prix hallucinant de 1800 € pour cinq jours justifiés par
 - o Une voiture escorte avec des plaques Thai devant mon véhicule
 - o Un chauffeur pour cette voiture
 - o Un guide assis dans le camping-car
 - o Les frais d'hôtel et de nourriture de Tic et Tac (le guide et le pilote)
 - o Des frais de douane et autres conneries
- C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Nous allons perdre de l'énergie, du temps et de l'argent pour peut-être encore nous faire bouler. Sur Novembre/décembre, une famille française que nous connaissons maintenant a été promenée durant deux mois par miss Thipp et la DLT avant de finalement se faire jeter... J'ai quand même demandé un prix à une autre agence (moto asia) qui s'annonce encore plus chère (mais beaucoup plus pro). Nous abandonnons la piste DLT/permit et nous donnons 10 jours aux solutions de Daryl pour aboutir. Au-delà il faudra aller de l'avant et prendre des décisions fortes.
- Le 23/01/2017 Rien n'ayant avancé de manière concluante, nous décidons d'oublier la Thaïlande par la route et de passer en mode sac à dos pour toute l'Asie du sud-est.

A retenir de ma trop longue prose:

- En ce moment, la Thaïlande ne laisse rouler AUCUN camping-car sur son territoire sauf autorisation exceptionnelle. Pour justifier celle-ci il faut avoir déjà engagé AVANT JUIN 2016 des frais qui seront perdus en cas de non traversée Ils ont même refusé un 4x4 avec une tente sur le toit.
- La DLT fait évoluer d'un mois sur l'autre sa réglementation pour « combler les brèches » que trouvent les gens. Tenez-vous bien au courant sur leur site ([https://www.dlt.go.th/th/public-news/view.php? did=1224](https://www.dlt.go.th/th/public-news/view.php?did=1224)) via le pdf « English summary of regulation blabla » et sur le groupe facebook « Thailand - New regulation affecting overland travellers » !
- Aucune association n'est le relais de la FIA en Thaïlande. Cela manque cruellement pour peser sur la DLT.
- Les agences de voyage prennent des montants délirants. Il y aurait des frais d'agrément à payer à la DLT. Cela pourrait baisser et surtout avec le temps des convois vont s'organiser pour mutualiser les couts.
- La DLT n'envisage pour l'instant que des permit de transit sur 5 jours.